

BTS - Communication



CODE RNCP : 37198

NIVEAU : Diplôme de niveau 5

CERTIFICATEUR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

DATE DE LA PUBLICATION DE LA FICHE : 01/09/2023

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 31/08/2028

CODE NSF : 320

FORMACODE(S) : 46301 - 34074

CODE ROME : E1103

LIEN FRANCE COMPÉTENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37198/>

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel de toutes filières, niveau 4.
Accessible via VAE <http://www.vae.gouv.fr>

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'accès : Selon les modalités définies par PARCOURSUP'.
Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Délais d'accès : Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le/la jeune sera capable de :

- S'intéresser à la stratégie de communication des entreprises ainsi qu'à leur environnement économique et juridique
- S'intéresser aux métiers et enjeux du secteur de la communication
- Disposer de capacités d'organisation et de travail en équipe en mode projet
- Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client
- Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements digitalisés en évolution constante
- Avoir le goût, la rigueur et la créativité pour élaborer des supports de communication
- Disposer d'une bonne culture générale et de compétences rédactionnelles

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Avec le BTS Communication, vous pourrez prétendre à un emploi dans les domaines suivants :

Communication : chargé de communication / Assistant de communication

Organisation d'événementiel : conseiller en organisation / chef de projet événementiel

Développement et promotion publicitaire : assistant chef de publicité / assistant publicité d'agence

Il peut exercer le métier de chargé de communication, dans une grande entreprise, une collectivité, une PME ou encore une association. Il exerce un métier lié à l'organisation événementielle ou intègre une régie publicitaire.

Possibilité de monter en compétences, Licence ou Titre.

Certification Pro CMC

VALEUR AJOUTÉE

- Accompagnement, sécurisation des parcours,
- Participation aux événements du territoire
- Projets pédagogiques

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Théories – pratiques – mises en situation professionnelle – Interventions de professionnels

Cas pratique – mises en situation – exposés – projets

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

📄 Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau 5
Epreuves d'examen ponctuelles – épreuves écrites, orales et des mises en situation professionnelle
La certification obtenue pour le titulaire s'organise selon deux modalités d'évaluation :
Evaluations en contrôle en cours de formation
Examens écrits à la fin du cycle de formation
Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes. Validation totale ou partielle par blocs de compétences.

PROGRAMME

U1 : Cultures de la communication
U2 : Langue vivante étrangère 1
U3 : Culture économique juridique et managériale
U4 : Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication
U5 : Conception et mise en œuvre de solutions de communication
U6 : Accompagnement du développement de solutions média et digitales innovantes

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

👤 Minimum 8 – maximum 25

DURÉE DE LA FORMATION

🕒 1350 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 24 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)
📅 Début de la formation à compter de septembre

ENTREPRISES

Toute forme d'organisation : artisanale, commerciale ou industrielle, associative, publique proposant des biens ou des prestations de services dès lors qu'une démarche commerciale est mise en œuvre. en « B to C » (Business to consumer) en direct avec les clients, et en « B to B » (business to business) avec les entreprises. entreprises industrielles, entreprises prestataires de service ou entreprises de négoce de biens et de services dans tous les domaines : équipements industriels, matériel électrique, énergétique, construction, machines-outils, hygiène sécurité, transport manutention...

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

♿ Accueil et accès des publics en situation de handicap.
Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.
✂ Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation
Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeaubosco.fr
Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilité@cfajeaubosco.fr

TARIFS DE LA FORMATION

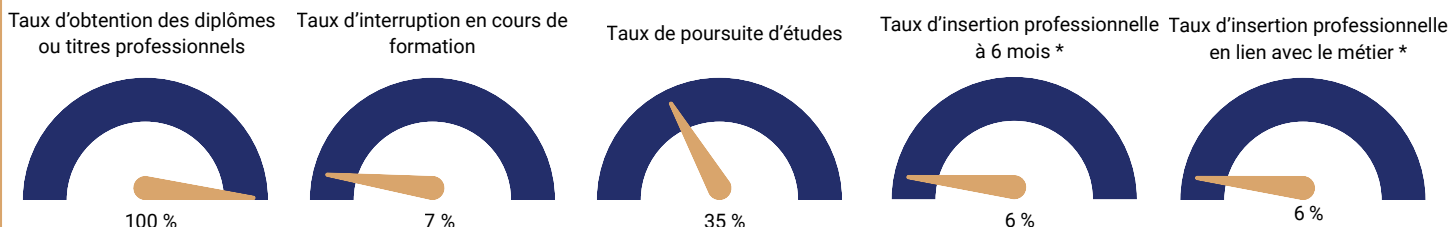
📄 Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : **8056€00**. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Taux de la dernière session de formation 2025



Lien Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action
* NC Non Connue

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex

📞 03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA

developpement@cfajeaubosco.fr

SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT

Relations-Entreprises@baudimont.com